

Synthèse :

La Meuse est arrêtée en partie pour cause de crues.

Les restrictions afin de préserver nos ressources en eau sont toujours en cours sur le réseau.

en rouge navigation arrêtée ou susceptible de l'être,
en orange navigation restreinte ou risque de perturbations,
en vert reprise de la navigation dans des conditions normales.



Cette semaine :

Crue:

Arrêt de navigation :

Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord), entre les PK 7.10 (Ecluse n°58 des Trois Fontaines) et 148.82 (Ecluse 31 de Stenay) depuis le 24 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06185-06237-06250). *En raison des crues actuelles.*

Avaries, incidents et accidents :

Indisponibilité d'un sas :

Grand canal d'Alsace, au PK 179.20 (Ecluse de Kembs – sas Est (191.7 x 25)) depuis le 29 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06264). *En raison d'un incident technique survenu sur l'automate de pilotage des organes de manœuvre du Sas Est de l'écluse de Kembs.*

Glace

Modification des conditions de navigation sur les voies à petit gabarit :

Direction Territoriale Nord-Est, depuis le 01er décembre 2017 (avis n° FR/2017/05879). *A l'approche de la saison hivernale, les usagers de la voie d'eau sont avertis que le cassage de glace prévu par le schéma directeur d'exploitation des Voies Navigables sera assuré dans les conditions suivantes :*

- de 9h à 16h, afin de permettre aux agents de se rendre en toute sécurité sur le lieu de stationnement des brise-glaces. Cette amplitude pourra être étendue dans la limite des horaires maximum réglementaires de travail pour permettre la mise en sécurité des usagers.

- A une hauteur maximale de 10 centimètres en gel montant, sous réserve des conditions géographiques et techniques.

Les semaines antérieures :

Gestion de la ressource en eau : baisse des niveaux d'eau

Région Centre-Bourgogne

Difficultés de navigation/Regroupement de bateaux :

Canal du Centre, entre les PK 3.64 (Ecluse 34 Bis Méditerranée) et 114.20 (Jonction avec le canal Latéral à la Loire) depuis le 13 novembre 2017 (avis n° FR/2017/05736-05908). *Le tirant d'eau sera abaissé à 1,20 m maxi.*

Regroupement de bateaux (et abaissement de biefs si nécessaire):

Canal de Bourgogne, entre les PK 0.00 et 242.06 depuis le 18 août 2017 (avis n° FR/2017/04444).

Canal du Nivernais, embranchement de Vermenton ou canal d'Accolay, entre les PK 0.00 (Port de Vermenton) et 3.87 (Jonction avec le canal du Nivernais) depuis le 13 août 2017 (avis n° FR/2017/04371).

Région Strasbourg

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.6 m), entre les PK 34.45 (Mulhouse) et 175.93 (Bourogne) depuis le 25 août 2017 (avis n° FR/2017/04577).

Reprise/Retour aux conditions normales de navigation :

Canal de la Marne au Rhin, branche Est, entre les PK 255.90 (Ecluse 18 – Henridorff) et 310.73 (Ecluse 51 – Schiltigheim) depuis le 05 novembre 2017 (avis n° FR/2017/03325-05707).

Canal des Houillères de la Sarre, entre les PK 5.58 (Ecluse n° 1 de Kerprich-au-bois) et 63.41 (Ecluse n° 27 de Sarreguemines) depuis le 05 novembre 2017 (avis n° FR/2017/03325-05707).

Région Bassin de la Seine

Limitation de mouillage :

Yonne, (1.5 m), entre les PK 0.98 (Ecluse de La Chaînette) et 21.13 (Ecluse de La Gravière) depuis le 13 novembre 2017 (avis n° FR/2017/05963-05998). *En raison d'une insuffisance de la ressource en eau.*

Région Nord Est

Limitation de mouillage :

Canal de la Meuse, (ex Canal de l'Est, branche Nord),

- (2 m), entre les PK 148.82 (Ecluse n° 31 de Stenay) et 196.22 (Ecluse n° 20 de Bras sur Meuse) depuis le 14 septembre 2017 et jusqu'au 29 décembre 2017 (avis n° FR/2017/04451-04918-06271).
- (2 m), entre les PK 196.22 (Ecluse n° 20 de Bras sur Meuse) et 207.42 (Ecluse n° 18 de Belleray) depuis le 13 novembre 2017 et jusqu'au 29 décembre 2017 (avis n° FR/2017/04052-04919-05816-05971-06270).
- (2 m), entre les PK 207.42 (Ecluse n°18 de Belleray) et 266.31 (Ecluse n°5 d'Euville) depuis le 13 novembre 2017 et jusqu'au 29 décembre 2017 (avis n° FR/2017/02595-02667-02697-03271-03453-03524-03838-04920-05750-05972-06269).
- (2 m), entre les PK 260.31 (Ecluse 5 d'Euville) et 272.40 (Ecluse 1 de Troussey) depuis le 13 novembre 2017 et jusqu'au 29 décembre 2017 (avis n° FR/2017/05517-05973-06266).
- sur le Bief n° 39, (à 1.8 m), entre les PK 99.61 (Ecluse 39 de Donchery) et 103.35 (Ecluse 38 de la Villette) depuis le 29 mai 2017 (avis n° FR/2017/02579).

Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord), entre les PK 137.89 (Ecluse n° 33 de Pouilly sur Meuse) et 272.40 (Ecluse n° 1 de Troussey) depuis le 29 mai 2017 (avis n° FR/2017/02596).

Crue:

Région Nord Est

Modification des conditions de navigation :

Canal de la Meuse, (ex Canal de l'Est, branche Nord), entre les PK 45.41 (Ecluse 48 des Dames de Meuse) et 79.09 (Ecluse 43 de Montcy Notre Dame) depuis le 16 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06060). *En raison des niveaux d'eau élevés, le tirant d'air est porté à 3 m entre l'écluse 43 de Montcy Notre Dame et l'écluse 48 des Dames de Meuse.*

Avaries, incidents et accidents :

Région Nord Est

Arrêt de navigation :

Canal des Vosges, (ex Canal de l'Est, branche Sud), entre les PK 83.35 (Ecluse 14 VM de Golbey) et PK 101.45 (Ecluse 06 VS de Girancourt) depuis le 06 novembre 2017 et jusqu'au 03 décembre 2017 (avis n° FR/2017/05714-06035). *En raison d'une avarie sur un siphon du canal d'alimentation du réservoir de Bouzey.*

Région Strasbourg

Modification des conditions de navigation :

Grand Canal d'Alsace, au PK 224.52 (Ecluse de Volgelgrun – Grand sas (185 x 23)) depuis le 26 juillet 2017 et jusqu'au 18 juin 2018 (avis n° FR/2017/04005-05207). *Suite à des accidents et en attendant la réparation de l'ouvrage, la longueur utile du grand sas est réduite de 183 m à 170 m.*

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône au Rhin, branche Nord, (1.4 m), entre les PK 0.00 (Aval Ecluse de Rhinau) et 1.20 depuis le 19 mai 2017 (avis n° FR/2016/05774-02171). *Envasement.*

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, (1.7 m), entre les PK 22.27 (Ecluse 31 à Illfurth) et 26.79 (Ecluse 35 à Zillisheim) depuis le 20 mars 2017 (avis n° FR/2017/01189). *Atterrissement suite à la crue.*

Région Nord Pas de Calais

Arrêt de navigation :

Canal d'Aire, uniquement l'ancien canal entre les PK 0.00 (6.300 - Pont fixe RN 41) et 0.00 (7.000 – Confluence grand gabarit) depuis le 13 juin 2016 (avis n° FR/2016/03091).

Région Bassin de la Seine

Rallongement de la durée d'éclusage :

Seine, à l'amont de Paris, au PK 71.60 (Ecluse n° 1 de Varennes-sur-Seine – Passe de 180m) depuis le 14 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06010). *Suite à des dysfonctionnements électriques sur l'ouvrage.*

Limitation de mouillage :

Seine, canal de dérivation de Beaulieu à Villiers, (1.9 m), entre les PK 29.00 (Aval du Pont de Courceroy) et 31.00 (Amont Pont de Villiers) depuis le 19 septembre 2016 (avis n° FR/2016/05228).

Indisponibilité d'un sas :

Seine à l'aval de Paris, au PK 48.70 (Ecluse n° 2 de Bougival - Passe de 41.6 m) depuis le 23 octobre 2015 (avis n° FR/2015/06383). *En raison de dysfonctionnements sérieux constatés sur les vantaux de l'écluse 41,6x8 m.*

Seine, à l'aval de Paris, au PK 48.70 (Ecluses de Bougival - Passe de 220m) depuis le 31 octobre 2017 (avis n° FR/2017/05784-05982). *Le début des travaux est prévu pour début décembre pour une remise en service de l'ouvrage aux alentours de la mi-décembre, pendant cette période, le trafic continuera de s'écouler normalement par l'écluse de Chatou (185m X 18m).*

Région Rhône Saône

Arrêt de navigation :

Canal du Rhône au Rhin, branche Sud, entre les PK 60.28 et 63.14 (Sur le Bief n°56 N de Thoraise) depuis le 22 novembre 2017 (avis n° FR/2017/06143-06144). *Suite à l'échouage d'une péniche en rive gauche 500m à l'aval de l'écluse double 54/55 de Rancenay.*

Limitation de mouillage :

Canal du Rhône à Sète, (2.6 m), entre les PK 0.00 (Embouquement de l'écluse de Saint Gilles) et 0.20 (Ecluse de Saint Gilles) depuis le 13 décembre 2016 (avis n° FR/2016/06477-01900).

Autres exploitants :

Limitation de mouillage :

Rhône, (1.7 m) au PK 242.55 (Appontement P2 Avignon) depuis le 31 mars 2016 (avis n° FR/2016/01374-01401).

Autres Evènements :

Région Bassin de la Seine

Arrêt de navigation :

Canal de la Somme à l'Oise, entre les PK 26.49 (Ecluse n° 13 d'Hannapes) et 30.04 (Ecluse n° 18 de Grand-Verly) depuis le 28 juillet 2016 (avis n° FR/2016/04306). *Vol des moteurs de l'écluse – partie non naviguée.*

Chômages :

Région Rhône Saône

Arrêt de navigation :

Canal de la Marne au Rhin, branche Est, entre les PK 218.63 (Ecluse n°8 de Réchicourt) et 222.40 (Jonction DTNE-DTS). Le chômage initialement prévu du 06 novembre 2017 au 03 décembre 2017 est prolongé jusqu'au 19 décembre 2017 (avis n° FR/2017/05142-06168). *Le reste de l'itinéraire sera ouvert à la navigation à compter du 04 décembre 2017 conformément à la programmation du chômage annoncé par l'avis n° FR/2017/05142.*

Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles, au PK 7.60 (Ecluse n°2 de Nourriguier). Le chômage de l'écluse de Nourriguier initialement prévu du 02 octobre 2017 au 01er décembre 2017 aura lieu du 20 novembre 2017 au 20 décembre 2017 (avis n° FR/2017/05567).